

Rapports de comités

contre, lorsque le cours mondial est bas, comme il semble qu'il le sera pendant un certain temps et surtout pendant la campagne agricole qui commencera le 1^{er} août prochain, le prix canadien devrait être établi au niveau le plus élevé ou presque afin d'épargner aux producteurs canadiens les effets néfastes des subventions excessives dont jouissent les producteurs étrangers.

Le comité reconnaît qu'une hausse du prix du blé canadien ferait augmenter ceux des produits à base de blé, mais il estime qu'elle aurait beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. Le système du double prix du blé est bien connu, bien établi, et il a donné d'assez bons résultats jusqu'à maintenant. Deuxièmement, il permet d'accroître les revenus des producteurs de blé plus économiquement que tout autre système, sur le plan administratif. Troisièmement, et ceci est très important, il offre une souplesse suffisante pour réagir dans une certaine mesure aux fluctuations du prix mondial. Le prix du blé canadien peut fluctuer dans le sens inverse du prix mondial. Quatrièmement, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'annonce du Premier ministre signifie pour les producteurs que le gouvernement connaît les problèmes auxquels ils font face, et que des rajustements sont possibles, dans les limites imposées par le système du double prix du blé.

La troisième solution que le comité a étudiée consistait à remplacer la politique du double prix du blé. Le comité a entendu de nombreux points de vue, et beaucoup de gens ont suggéré que le gouvernement finance entièrement le programme. Certains ont dit que le gouvernement devrait abandonner complètement le système du double prix du blé et admettre un seul prix, le prix mondial. D'autres témoins ont suggéré que le gouvernement impose un droit ou un tarif au point de vente, et à première vue, effectivement, l'idée de la perception d'un tarif ou d'un droit sur les produits à base de produits agricoles à l'étape de la vente au détail ou à l'étape précédente est assez intéressante. En principe, ce système permettrait de réduire la surcharge artificielle qu'entraîne la hausse du prix du blé le long de la chaîne commerciale, c'est-à-dire entre la ferme et l'épicerie.

L'idéal serait de pouvoir prélever un droit au point de vente et de distribuer entièrement les recettes aux agriculteurs. Malheureusement, comme quelqu'un l'a déjà souligné, la perception d'un droit sur les aliments a un certain nombre d'inconvénients. D'abord et surtout, ce droit serait considéré comme une taxe sur les aliments, une idée qui répugne à la majorité des Canadiens. Deuxièmement, et ce facteur est également très important, la machine administrative nécessaire à l'application d'un tel programme serait extrêmement coûteuse. Selon un avis officieux donné au comité, sa création et son fonctionnement pourraient coûter près de 100 millions de dollars. Il est évident que le Canada peut se passer d'un organisme qui grugerait à lui seul ce que rapporterait l'imposition d'un droit ou d'un tarif.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun système permettant de percevoir un tarif ou un droit sur les denrées alimentaires à base de produits agricoles à l'étape de la vente au détail ou à l'étape précédente, et le gouvernement n'a nullement l'intention d'en instituer un. Comme il serait long à mettre sur pied, il ne permettrait certainement pas de résoudre nos problèmes immédiats, même si le comité et la Chambre ont reconnu

l'intérêt du principe. L'idée d'un droit sur les aliments déclenche une telle émotivité qu'une mesure de ce genre ne pourrait être prise sans l'aval de toutes les parties concernées. Or, rien ne permet de croire que nous l'obtiendrions et, en fait, la suggestion n'a suscité aucun enthousiasme.

Nous avons examiné toutes les solutions possibles et tout au long des audiences, un thème est revenu constamment, à savoir l'insuffisance des recettes des producteurs de blé. Tous les témoins étaient d'accord là-dessus, non seulement les producteurs et les associations agricoles, mais aussi les consommateurs, les conditionneurs et tous les autres utilisateurs de blé. Le comité s'est rendu à l'évidence qu'il devait trouver un moyen d'aider ce secteur de l'agriculture canadienne. Les subventions versées dans le cadre de la Politique agricole commune de la Communauté économique européenne ont maintenu leur pendant aux États-Unis, car les Américains sont déterminés à garder la part du marché qu'ils ont toujours détenue. En fait, ils pénètrent maintenant des marchés qui ont toujours été occupés par les Canadiens. Nous devons absolument prendre tous les moyens pour améliorer les revenus de nos producteurs de blé, et c'est pour cela que le comité a fait une série de recommandations.

La première consiste à maintenir l'actuelle politique du double prix du blé. La deuxième consiste à augmenter le prix du blé canadien à \$10 le boisseau. Incidemment, cette hausse, si elle est adoptée, devrait se traduire par une augmentation d'environ 25c. le boisseau dans toutes les régions relevant de la Commission canadienne du blé, et d'un peu plus en Ontario. Le comité a également proposé que si cette recommandation est adoptée, le prix soit revu périodiquement. Ceci est important en raison du caractère provisoire de la recommandation. Si les céréaliculteurs canadiens recevaient actuellement \$6 le boisseau, il ne serait pas nécessaire d'augmenter le prix du blé canadien ni d'étudier la politique canadienne du blé parce que tous les intéressés seraient ravis de la situation.

La quatrième recommandation, la plus importante, propose au gouvernement de verser des paiements d'appoint ou de stabilisation au cours de la prochaine campagne agricole. À cet égard, il importe de noter que certains agriculteurs ne s'en sortiraient pas. À tort ou à raison, certains ont acheté des terres au mauvais moment et ont payé trop cher, et maintenant, il ne doivent pas compter sur ceux qui ont fait preuve de prudence pour leur venir en aide.

Cette recommandation n'est pas un remède miracle ni une panacée. Le gouvernement ne peut et, en fait, ne doit pas, dans la conception de ses programmes, chercher à empêcher toutes les faillites dans le domaine agricole. Il est inévitable que certains agriculteurs fassent faillite, comme c'est arrivé à de petits entrepreneurs et à des professionnels. Le gouvernement ne peut garantir le succès à tous ni instaurer une politique à toute épreuve.

Compte tenu des contraintes qui sont imposées au secteur agricole canadien par un marché mondial impitoyable, je crois que le gouvernement doit réagir avec logique et pondération afin d'aider les agriculteurs canadiens à traverser les prochaines années et de donner aux jeunes exploitants la chance de réussite qu'ils méritent.